

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 14 décembre 2015 à Courtes (salle polyvalente)

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Hervé CAVILLON (donne pouvoir à J. SALLET), Pascal CHEVAILLIER (donne pouvoir à V. GUYON), Agnès BONNAND (donne pouvoir à M. BRUNET), Eric DARBON (donne pouvoir à M.C. DOUAY)

Accueil des élus et présentation de la commune de Courtes par Monsieur Thierry Pallegoix.

Validation du compte rendu du 23 novembre à l'unanimité des présents.

1. Avis SDCI concernant le projet de fusion des 7 EPCI :

Conformément à l'article L 5210-1- du CGCT, le Préfet a présenté le 12 octobre 2015 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de schéma de Coopération Intercommunale (SDCI) dont les objectifs sont les suivants :

- Rationaliser les périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants
- Prendre en compte les orientations fixées par la loi NOTRe : EPCI supérieurs à 15000 habitants, cohérence des EPCI par rapport aux bassins de vie, accroissement de la solidarité financière et territoriale, réduction du nombre de syndicats, etc.

La Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes est concernée par la proposition de fusion de 7 EPCI du bassin de Bourg en Bresse : Bourg en Bresse Agglomération, CC de Montrevel en Bresse, CC du canton de Coligny, CC du Canton de Saint Trivier de Courtes, CC de Treffort en Revermont, CC de la Vallière, CC Bresse-Dombes Sud-Revermont.

Le Président informe les conseillers communautaires que, sur le territoire, tous les conseils municipaux ont délibéré : 6 conseils municipaux (soit 3 488 habitants) ont émis un avis favorable à cette proposition de fusion des 7 EPCI et 5 conseils municipaux (soit 2 244 habitants) ont voté défavorablement. Une commune a émis un « avis réservé », Lescheroux.

Commentaires :

Christophe Rigollet regrette le manque d'informations, le manque de temps, l'absence de vote pour la désignation des représentants communautaires au groupe de travail « Prospectives territoriales », les risques d'augmentation de la fiscalité... Dans le dossier du Préfet, il est dit que Montrevel est un bassin de vie.

Valérie Guyon insiste sur le fait qu' « on est au stade du périmètre et non du contenu. Il faut bien comprendre que Montrevel ne veut pas fusionner qu'avec nous mais se tourne résolument vers BBA. »

Aimé Nicolier détaille la différence entre un bassin de vie et une aire urbaine d'après les définitions de l'INSEE. D'après lui, Montrevel est notre bassin de vie et Bourg en Bresse une aire urbaine.

Pour Lescheroux, les réticences ne portent pas sur le périmètre mais sur l'organisation de la future collectivité ; c'est pourquoi les conseillers communautaires de Lescheroux souhaitent émettre un avis ni positif, ni négatif, ni s'abstenir. Les élus retiennent donc l'expression « avis réservé » pour le vote.

Les délibérations des communes et de la Communauté de communes seront donc jointes en sous-annexes.

Les élus ne souhaitent pas se prononcer sur les termes exacts de la délibération ; il faudra prendre en compte les différents avis des communes.

➡ Après en avoir débattu, le résultat des votes est le suivant : 13 voix POUR, 9 voix CONTRE et 4 « avis réservé ».

2. Avis SDCI concernant le projet de fusion des syndicats Organom/Crocu :

Le président expose la seconde proposition du SDCI intéressant le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes ; il s'agit du projet de fusion du Syndicat mixte de Crocu et du syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers ORGANOM.

Lors du comité syndical du syndicat mixte de Crocu du 02 Novembre 2015, les élus ont décidé de s'opposer à ce projet de fusion du Syndicat Mixte de Crocu et d'Organom pour les différentes raisons évoquées dans la délibération du syndicat mixte de Crocu, à savoir :

- Véritable solidarité technique et financière autour de ce projet entre les communautés de communes des cantons de Pont de Vaux et Saint Trivier de Courtes,
- Site respectant les contraintes techniques et réglementaires et même au-delà sur les points les plus sensibles (étanchéité des alvéoles, traitement des lixiviats, traitement des biogaz) ; le syndicat est certifié ISO 14001 depuis de nombreuses années,
- Des coûts raisonnables pour le traitement des déchets des 16 314 habitants et ce, pour une durée de vie de 30 ans,
- Ce syndicat peut subsister au titre de la loi NOTRe car il serait composé de deux EPCI différents, tout comme aujourd'hui

Le syndicat mixte de Crocu souhaite le soutien des collectivités locales pour s'opposer au projet de fusion.

➡ Le conseil communautaire, à 25 VOIX CONTRE et 1 VOIX POUR, s'oppose au projet de fusion du Syndicat mixte de Crocu et du syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers ORGANOM.

3. Redevance OM 2016 :

Pour mémoire le montant des redevances 2010 et 2011 était de 76 €/redevable en 2014 et 2015. Le budget prévisionnel est présenté par Carole Mornet, agent en charge de l'environnement (document distribué en conseil communautaire).

Monsieur Thierry Faussurier demande pourquoi une réunion environnement n'a pas eu lieu avant le conseil communautaire. Michel Brunet explique que les délais étaient très courts cette année entre le budget du syndicat mixte de Crocu nécessaire en amont pour réaliser le calcul de la redevance ainsi que l'enregistrement des cartes d'accès à la déchèterie. En outre il ne s'agit pas du vote du budget du service Ordures Ménagères (qui sera fait en mars 2016) mais de l'évaluation du coût de la redevance.

Les calculs ont été faits selon une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) identique à celle de 2015 puisqu'on ne connaît pas le montant de la TGAP 2016.

➡ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents fixe le montant de la redevance 2016 à 76€/redevable (Copie de la délibération en annexe), c'est-à-dire sans augmentation par rapport à 2014 et 2015.

4. Décision modification budget OM n°1 :

Les crédits inscrits au BP 2015 s'avèrent insuffisants pour certains articles. Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante de revoir les crédits comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

Art 6218 : Autres personnel extérieur	+ 9 000.00 €
Art 022 : Dépenses imprévues	- 5 000.00 €

Recettes :

Art 64198 : Autres remboursements	+ 4 000.00 €
⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve la DM BOM n°1	

5. Indemnité assurances- Acceptation d'une offre d'indemnisation pour la déchèterie :

En 2014, le garage de la déchèterie a été vandalisé. Le coût des réparations effectuées par l'entreprise GRUEL s'est élevé à 588.00 €. L'assurance GROUPAMA nous a accordé le remboursement intégral de cette somme.

A la demande de la trésorerie, il convient que le Conseil de Communauté délibère pour approuver cette indemnité.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve l'indemnité de 588 € de l'assureur GROUPAMA.

6. Emprunt ancienne beurrerie

Le président présente le résultat de la consultation de 4 banques pour l'emprunt de 320 000 € prévu au BP 2015 pour la rénovation des locaux de l'ancienne beurrerie. Les banques Dexia et Caisse d'épargne n'ont pas répondu à la consultation.

classement	Banque	Taux fixe	durée	périodicité	Échéances trimestrielles	Coût total du crédit	frais dossier
1	Banque Populaire	2,13%	20 ans	trimestrielle	4 922,79 €	73 823,20 €	0 €
2	Crédit agricole	2,34%	20 ans	trimestrielle	5 020,22 €	81 617,69 €	480 €

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents choisit la Banque populaire comme organisme bancaire emprunteur et autorise le Président à signer le contrat.

7. Appel à projet « animations sport »

Christophe Rigollet, vice-président, rappelle que la commission « sports, loisirs et communication » s'est réunie le 25 novembre dernier pour auditionner les deux candidats ayant répondu à l'appel à projet communautaire sur les « animations sportives » lancé par délibération du 29 juin 2015.

Il présente les deux projets :

- Le projet présenté par le Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse se déroulera en deux temps : d'abord le club organisera une initiation au tennis sous forme de jeux et de challenge avec la location d'un radar qui permettra aux jeunes de leur montrer la puissance de leurs services. Puis dans un second temps le club prévoit une sortie de deux jours à Paris au tournoi de Roland Garros fin mai 2016 ; ainsi les jeunes découvriront pour une somme modique l'ambiance des compétitions de haut niveau et une découverte culturelle de Paris (visite d'un musée et balade en bateau mouche). Le montant prévisionnel total du projet s'élève à 8300 € TTC.

- Le projet présenté par le Rugby Club de Haute Bresse- Saint Trivier de Courtes concerne un jeune club né sur le territoire le 20 janvier 2015. Il s'agit donc de financer le transport des joueurs afin qu'ils participent à un tournoi départemental tout en leur assurant un encadrement de qualité.

Le vice-président rappelle qu'un seul club devait initialement être retenu (somme de 2000 € correspondant au premier versement de la subvention lors de la signature de la convention), mais la commission « sport, loisirs et communication » a jugé ces deux projets très intéressants et propose au conseil communautaire de doubler la subvention liée à cet appel à projets afin de retenir les deux candidatures.

➡ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- RETIENT la candidature du Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse - Saint Trivier de Courtes ainsi que celle du Rugby Club de Haute Bresse au titre de l'appel à projets communautaire de décembre 2015 à décembre 2016,
- DECIDE d'octroyer 5000 € au Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse, ainsi que 5000 € au Rugby Club de Haute Bresse- Saint Trivier de Courtes ; le premier acompte de 2000 € sera versé lors de la signature de la convention et le solde de 3000 € au vu des pièces justificatives d'évaluation de l'action subventionnée,
- AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association du Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse- Saint Trivier de Courtes représenté par le Président Franck Bailly et avec l'association Rugby Club de Haute Bresse représentée par Frédéric Pernet,
- APPROUVE la décision modification n°7 du budget général suivante :

Fonctionnement :

Dépenses :

Art.657.4 : Subventions aux associations

Rugby Club de Haute Bresse- Saint Trivier de Courtes.... + 2000 €

Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse + 2000 €

Union Sportive de Haute Bresse..... - 2000 €

Art 022 : Dépenses imprévues - 2000 €

Perrine Mansion-Berjon rappelle l'historique de la précédente subvention qui avait été versée aux clubs de football : convention signée le 20/12/2013 suite à délibération du 16/12/2013 pour un montant de 5000 € pour la période allant du 20/12/2013 à septembre 2014. Le premier acompte de 2000 € a été mandaté le 16/12/2013 et aurait dû être suivi du versement du solde en septembre 2014 comme le stipulait la convention. Mais faute de justificatifs, le solde n'a été versé que le 10/06/2015. C'est la raison pour laquelle le solde de 3000 € inscrit au BP 2014 a été « reconduit au BP 2015 » pour pouvoir être versé en 2015.

8. Conseil économique, Environnemental, social, territorial (C2EST) de Cap 3b

Le Président explique que les instances de démocratie participative de Cap 3B, la ville de Bourg en Bresse et Bourg en Bresse Agglomération ont été réunies en un conseil unique qui s'intitule Conseil Economique, Environnemental et Social Territorial (C2EST). Les intercommunalités membres de Cap 3B sont invitées à désigner des personnes qualifiées au nombre de :

- 4 pour les intercommunalités de plus de 15 000 habitants
- 2 pour les intercommunalités de moins de 15 000 habitants.

Il est important de souligner que la qualité de membre du C2EST est incompatible avec l'exercice d'un mandat local à l'échelle du territoire du Bassin de vie de Bourg en Bresse.

Le Président a donc demandé aux élus de réfléchir à des candidatures de personnes répondant à ces critères.

➡ Les élus désignent les personnes qualifiées suivantes pour siéger au sein du C2EST :

Membres titulaires : M. Armel MOREL (LESCHEROUX) et Mme Michelle PERTUIZET (COURTES)

Membre suppléant : Mme Catherine TESTUD (SAINT JULIEN SUR REYSSOUZE)

Cap3b : commissions :

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du canton de Saint Trivier de Courtes appartient au syndicat mixte de développement du bassin de Bourg en Bresse, Cap3B, depuis le 29 septembre 2015, date de l'arrêté préfectoral portant modification de périmètre de ce dernier.

Il convient désormais de choisir parmi l'ensemble des conseillers municipaux et communautaires 5 membres pour chaque commission qui sont les suivantes :

- Agriculture, filière bois et biodiversité,
- Economie et emploi
- Tourisme
- Aménagement durable
- Culture, sport et vie associative

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, CHOISIT les membres suivants pour les commissions Cap3b :

➤ **Economie Emploi formation**

Nom Prénom
LEMAIRE Michel
Thierry FAUSSURIER
Michel BRUNET
VIALLOON Laurent
Nathalie LIGERON

➤ **Agriculture et filière bois**

Nom Prénom
Thierry THENOZ
Didier FLEURY
Chantal THENOZ
Monique FAVIER , conseillère municipale à Cormoz
Michel BOUILLET

➤ **Tourisme et loisirs**

Nom Prénom
CLERMIDY Catherine
Karine PACCOUD
Corinne PALLUD
Christophe RIGOLLET
Thierry PALLEGOIX

➤ **Développement durable (Copil)**

Nom Prénom
RIONDY Pierre

➤ **Culture Sport vie associative**

Nom Prénom
RIGOLLET Christophe
CLERMIDY Catherine
PROST Isabelle
SALLET Jacques
Olivier BROCOT

➤ **Aménagement durable**

Nom Prénom
RIONDY Pierre
Laurent VIALLO
Aimé NICOLIER
Thierry THENOZ
Marie Laure CLAPPAZ

9. Projet construction vestiaires au terrain multisports :

Le Président expose l'Avant-Projet Sommaire des vestiaires du stade. Il s'agit de construire un bâtiment d'environ 100m² composé de deux vestiaires (1 Filles et 1 Garçons), 1 local arbitre/professeur, 1 WC, 1 local technique/rangement, 1 WC public. L'ensemble sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et prévu pour deux classes de 20 élèves.

Afin d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment sur le site, M. Brunet propose aux conseillers de l'habiller en déconstruisant une ferme bressane actuellement en friche et qui serait donnée par les propriétaires. Il présente les esquisses et l'estimatif du coût des travaux qui s'élève à 250 000€ HT.

Aimé Nicolier s'étonne que cet aspect architectural n'ait pas été mis dans le programme dès le départ. Certains élus pensent que le ratio prix/m² est élevé. Mais Christophe Rigollet confirme que ce coût a été élevé (environ 2000 €/m²) pour les vestiaires du terrain de foot de St Julien.

« Fonctionnellement, les débords de toit sont intéressants et permettraient aux élèves de s'abriter de la pluie ou de se déchausser avant d'entrer dans les vestiaires » dit Aimé Nicolier. Mais ne peut-on pas faire faire une étude sur le type de chauffage à privilégier ? Pourquoi avoir retenu le système de pompe à chaleur plutôt qu'un autre ?

Isabelle Prost dit que ce serait sans doute un des derniers bâtiments créé par la Communauté de communes actuelle et qu'il pourrait mettre en valeur notre identité bressanne.

Thierry Pallegoix demande quel serait le montant estimatif des travaux si cet aspect « vieille ferme » était fait « avec du neuf ».

Une commission « bâtiment environnement » se réunira autour de ce projet et une délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

10. Avenants pour le terrain multisports :

Le président expose qu'au cours du chantier, des modifications ont été demandées aux entreprises. Il s'agit notamment d'ajouter des prix unitaires supplémentaires au bordereau de prix du marché initial du lot 4 « Clôtures - Serrurerie - Espaces verts » :

- Lot n°4 : bordures d'arbres en lames acier galva à 22 €HT le mètre linéaire.
Pour un montant total de 739.20€ HT soit 887.04€TTC.
Le montant du marché passe donc de 62 878.65 €HT à 63 617.85 €HT

Il s'agit également de régulariser le marché suite au décompte général définitif et ainsi compter uniquement les quantités réellement utilisées sur le site pour le lot n°2 « Revêtements et équipements sportifs »

- Lot n°2 : - 2 720€HT
Le montant du marché passe donc de 312 403 €HT à 309 683 €HT

Des avenants de régularisation aux marchés de travaux sont donc proposés aux conseillers.

⇒ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve les avenants présentés ci-dessus

11. Stagiaire Educatrice Jeunes Enfants :

Le président expose que même si le montant de la gratification est fixé par décret et à ce titre ne nécessite pas de délibération, il est préférable d'autoriser le président à signer la convention avec la stagiaire et l'organisme pour une meilleure sécurité juridique.

⇒ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à signer la convention de stage avec Jennifer Sallet (St Jean sur Reysouze).

12. Subvention à l'association Patois, Traditions et Métiers d'autrefois :

Le président expose que l'association « Patois, Traditions et Métiers d'autrefois » a contribué à l'animation de la Ferme musée, notamment lors de la Fête du Vincuit. Le Président propose le versement d'une subvention complémentaire de 325 €

⇒ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à verser une subvention de 325 € à l'association Patois, Traditions et Métiers d'autrefois et approuve la décision modification n°8 du budget général suivante :

Fonctionnement :

Dépenses :

Art.6574 : Subventions aux associations

« Patois, Traditions et Métiers d'Autrefois »..... 325 €

Art 022 : Dépenses imprévues - 325 €

13. Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et MSA :

Le Président explique que la Communauté de Communes poursuit sa démarche partenariale avec la CAF et la MSA pour définir les grandes orientations du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014. Il rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a pour objectif d'aider les collectivités à mettre en œuvre ou à développer une politique globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes, en terme d'offre de garde ou d'activités de loisirs.

Le contrat est signé pour une durée de 4 ans, entre la Communauté de Communes, le SIVOS de Saint Trivier de Courtes (pour le CLSH et la garderie périscolaire), la CAF et la MSA pour des actions concernant les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans.

Concernant le Centre Multi Accueil, le Président propose les axes de développement suivants :

- Augmentation de la capacité d'accueil du Centre Multi-Accueil le mercredi pour passer de 18 à 24 places entre 8H30 et 17H30
- Développement du « projet passerelle » favorisant le passage du centre multi accueil vers l'école maternelle.

Concernant le Relais Assistantes Maternelles, le Président propose les axes de développement suivants :

- Ouverture des temps d'accueil aux parents et non plus seulement aux assistantes maternelles agréées du territoire
- Développement des activités d'animation du RAM sur tout le territoire et non plus seulement à Saint Trivier de Courtes

Concernant le service pour les jeunes de 11 à 16 ans, le Président propose les axes de développement suivants :

- Ouverture de l'espace- jeunes de 11 à 16 ans

Après avoir ouï l'exposé du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE les orientations du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 pour le Centre Multi Accueil (CMA) et le Relais Assistants Maternels (RAM) et le nouveau service jeunes;
- AUTORISE le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la CAF et la MSA.

14. Décision Modificative du budget annexe de Roujus :

Le Président expose que pour passer les écritures d'ICNE et de stocks sur 2015 il manque 0.29 € de crédits budgétaires et propose de voter les crédits budgétaires nécessaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Zone de Roujus (n° 12300) comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Art. 661122 Montant des ICNE N-1 1 €

Art. 608 (chapitre 043) Frais accessoires 1 €

Recettes :

Art. 7133 (chapitre 042) Variation des « en cours de production » 1 €

Art. 796 (chapitre 043) Transfert de charges financières 1 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Art. 3355 (chapitre 040) Travaux en cours..... 1 €

Recettes :

Art. 1641 Emprunt en euros 1 €

Questions diverses :

Décisions récentes du Président liées aux délégations d'avril 2014

- **D2015_11_25_071** : Etude sur l'avenir de la piscine – attribution du marché au cabinet ADOC pour un montant de 16 650 € TTC
- **D2015_11_30_072**: Attribution des marchés pour le mobilier, équipements divers et matériel informatique de la salle de vidéo-conférence-espace jeunes pour un montant total de 30 833 € HT.

Dates des conseils communautaires 2016 :

- Lundi 25 janvier 2016
- Lundi 22 février 2016- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
- Lundi 21 mars 2016 : vote du CA 2015-BP 2016
- Lundi 25 avril 2016
- Lundi 23 mai 2016
- Lundi 27 juin 2016
- Mardi 26 juillet 2016
- Lundi 12 septembre 2016
- Lundi 10 octobre 2016
- Lundi 7 novembre 2016
- Lundi 12 décembre 2016 : vote de la redevance 2017